



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
**COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 24 MAI 2022**

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 15

Procurations : 4

Convocation : 17 mai 2022

**L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Força Real, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.**

**Présents :** M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier.

**Absent(s) :** /

**Procuration(s) :**

Mme DEJARDIN Marie-Anne à M. LAFFORGUE Guy.

M. LLENSE Gérard à Mme PAJOT Christine.

M. LORD Stéphane à M. BALANGER Jean-François.

Mme VILA ABARCA Alexandra à Mme REDO Fabienne.

M MARIN Philippe a été nommé secrétaire de séance.

---

**013 / 2022 - OBJET : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE – BUDGET PRIMITIF 2022**

Suite à une erreur matérielle liée au logiciel informatique, le budget primitif 2022 du budget principal voté en date du 28 mars 2022, est annulé et remplacé comme suit :

Monsieur le Maire propose le budget primitif de la commune pour l'année 2022 décomposé comme ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture 066-216600585-20220524-0132022-BF Date de télétransmission : 27/05/2022 Date de réception préfecture : 27/05/2022
--

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement proposés au titre du présent budget	1 919 372,00 €	1 508 082,44 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	411 289,56 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 919 372,00 €</b>	<b>1 919 372,00 €</b>

SECTION INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement proposés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	878 300,24 €	804 849,56 €
Restes à réaliser	53 309,04 €	155 192,55 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	28 432,83 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>960 042,11 €</b>	<b>960 042,11 €</b>

<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>2 879 414,11 €</b>	<b>2 879 414,11 €</b>
---------------------	-----------------------	-----------------------

**15 voix POUR** (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane par procuration, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra par procuration)

**4 voix CONTRE** (Mme DEJARDIN Marie-Anne par procuration, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard par procuration, Mme PAJOT Christine)

**0 Abstention**

- **ADOPTER** le budget primitif 2022 de la commune ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser tels que présentés ci-dessus.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière, le 25 mai 2022

Le Maire,  
René LAVILLE

Accusé de réception en préfecture  
066-216600585-20220524-0132022-BF  
Date de télétransmission : 27/05/2022  
Date de réception préfecture : 27/05/2022

Corneilla-la-Rivière - Conseil Municipal du 24 mai 2022

